RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 21 FEV. 2024

modifiant l'arrêté du 9 février 2022 fixant la composition de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA)

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 92-172 du 21 février 1992 modifié relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture, et notamment ses articles 4-1° et 12 ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1992 fixant la liste des sections de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 modifié fixant la composition de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA) ;

Vu l'élection de Mme BEAULIEU Emilie, maîtresse de conférences à l'ENGEES, en date du 29 décembre 2023,

Arrête :

Article 1er

A l'article 1er de l'arrêté du 9 février 2022 susvisé, les paragraphes concernant les membres nommés dans la section 2 sont remplacés par les suivants :

« **Section n°2 : Milieu, organismes et populations**

Collège des maîtres de conférence

Titulaires	Suppléants
CHEMIDLIN-PREVOT-BOURE Nicolas	PÉRES Guénola
VAUDOUR-DUPUIS Emmanuelle	CRABIT Armand
HAMELIN Frédéric	BEAULIEU Emilie
HAUDIN Claire-Sophie	SPATARO Thierry

Collège des professeurs

Titulaires	Suppléants
CANNAVO Patrice	GEGOUT Jean-Claude
KAZAKOU Eleni	GABRIELLE Benoît
OUTREMAN Yannick	LE RALEC Anne
TIXIER Marie-Stéphane	PETIT-BERGHEM Yves »

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Fait le 21 FEV. 2024

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service
des ressources humaines,

Xavier MAIRE